

AFFAIRE N° 5 - Ratification d'une dépense de 114.000. frs.CFA. relative à l'acquisition d'une pompe FLYGT pour l'alimentation en eau de la piscine.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le groupe électrique ainsi que les appareils de pompage de l'eau pour l'alimentation de la piscine sont hors d'usage.

Pour faire face à la situation, il m'a fallu acheter une pompe d'occasion que la C.F.E. a bien voulu nous céder. Nous possédons également une petite pompe BIRD au débit insuffisant, mais qui pourra, je pense, tenir jusqu'à la fin de l'année,

en attendant que le Service de la Jeunesse et des Sports puisse nous allouer une subvention promise de 10.000.000. de frs. qui nous permettra de faire l'acquisition de pompes neuves et d'un régénérateur permettant d'utiliser de l'eau douce au lieu et place de l'eau de mer plus ou moins polluée que nous avons actuellement.

En attendant, je vous demande, chers collègues, de ratifier une dépense de 114.000. frs.CFA. relative à l'acquisition d'une pompe Flygt à la C.F.E.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis, le
6 juillet 65.
M. le Préfet le
Secrétaire Général pr leg A.E.
Signé: Chevance